

Qu'est-ce que le  
fonds de partenariat  
SIPPEREC ?



SIPPEREC

Il s'agit d'un fonds

permettant aux collectivités

adhérentes à la compétence

électricité du SIPPEREC de

bénéficier de subventions.

Celles-ci servent ainsi à

financer des travaux ou

études, pour :

la rénovation énergétique,

la mobilité durable,

et l'éclairage public.

## Rénovation énergétique

Pour des études et travaux de rénovation, une subvention à hauteur de **30%** peut être accordée.

## Mobilité durable

Une aide de **30% à 60%** pour l'achat de véhicules électriques et de bornes de recharge pour le parc municipal.

## Éclairage public

Jusqu'à **30%** d'aide pour le financement de matériel d'éclairage, et **50%** pour la rénovation du réseau d'éclairage public.

**Le fonds de partenariat  
a attribué depuis 2016 :**

**17 M €**

pour l'éclairage public

**21 M €**

pour la rénovation énergétique

**6 M €**

pour la mobilité durable



SIPPEREC